Procédure d'affectation

publié le 03/05/2022

Mesdames, Messieurs,

Nous arrivons dans la phase d'affectation après la 3ème.

Je vous invite à consulter le site de ministère
https://www.ac-poitiers.fr/affectation-et-admission-apres-la-3e-dans-l-academie-de-poitiers-121634
où vous trouverez tous les documents utiles si votre situation relève d'un cas particulier.

Dans tous les cas, et à partir du 18 mai, vous pouvez saisir jusqu'à 10 voeux en académieet 5 hors académie à partir des TELESERVICES AFFECTATION (accessible via teleservices.education.gouv.fr).

Pour vous y préparer, vous trouverez en pièce jointe :
- le calendrier d'affectation, selon les options, ou demande de dérogation,...
- la fiche de voeux (un exemplaire papier peut être donné à votre enfant, sur demande)

En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous adresser pour l'orientation au professeur principal de votre enfant et pour la saisie à Mme Pelatan, notre secrétaire.

Cordialement,
L'équipe de direction

Documents joints

calendrier_des_procedures_d_orientation (PDF de 179.1 ko)

formulation_des_voeux_d_affectation (PDF de 984.7 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.